

Émission : 05-10-2020

Mise à jour : 12-04-2021

Directive ministérielle DGPPFC-010.REV3

Catégorie(s) :
✓ Mère-enfant
✓ Plan 3^e vague

Plan 3e vague : Services mère-enfant

Cette directive remplace la directive DGPPFC-010.REV2 émise le 22 janvier 2021

Expéditeur : Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés (DGPPFC)



Destinataires : Tous les CISSS, les CIUSSS et les établissements non fusionnés

- Directeurs des services professionnels des établissements publics;
- Directeurs des programmes jeunesse;
- Représentants des CHU.

Directive

Objet : Plan 3e vague : Services mère-enfant

Mesures à implanter : Ce document présente les mesures à appliquer dans les services mère-enfant. Les changements apparaissent en surbrillance.

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Direction ou service ressource : Boîte corporative de la Direction santé mère-enfant : dsme@msss.gouv.qc.ca

Document annexé : DGPPFC-010.REV3 - Plan 3^e vague : Services mère-enfant

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par
La sous-ministre adjointe,
Chantal Maltais

Lu et approuvé par
La sous-ministre,
Dominique Savoie